

Libin, le 21.06.2024



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SRL Gilson doit réaliser des travaux de voirie à Transinne, aux abords de l'école, rue des écoles, entre le 25 juin et le 15 septembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à la SRL Gilson de réaliser des travaux de voirie à Transinne, aux abords de l'école, rue des écoles, du 25 juin au 15 septembre 2024 (voir plan ci-joint).

Article 2 : Le stationnement sera interdit, en fonction des besoins et de l'évolution du chantier, et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Le Directeur général ff,

M.D'ALMEIDA

Par le Collège,



La Bourgmestre,

A.LAFFUT

Commune de

6890 Libin

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be

